



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE VALLAURIS - GOLFE-JUAN

Direction Urbanisme-Foncier-Aménagement

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE PUBLICATION

Formalités prévues au premier alinéa de l’article R.153-21 du code de l’urbanisme

Madame le Maire de la commune de VALLAURIS - GOLFE - JUAN certifie que les formalités de publicité de la délibération du Conseil municipal en date du 15 octobre 2018 approuvant la modification n°5 du plan local d’urbanisme, ont bien été effectuées.

A savoir :

- l’affichage en l’Hôtel de Ville, à compter du 25 octobre 2018, pour une période de 1 mois ;
- la publication d’un avis au public dans un journal diffusé dans le département des Alpes - Maritimes :

- Nice Matin, le mardi 30 octobre 2018.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à VALLAURIS, le 14 novembre 2018

Madame le Maire de VALLAURIS GOLFE-JUAN



Michelle SALUCKI